



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

84 N° 3 1962

Motu proprio du 2 février 1962 fixant
l'ouverture du IIe Concile du Vatican au 11
octobre 1962

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 295 - 196

<https://www.nrt.be/en/articles/motu-proprio-du-2-fevrier-1962-fixant-l-ouverture-du-ii-e-concile-du-vatican-au-11-octobre-1962-1744>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Motu proprio du 2 février 1962 fixant l'ouverture du II^e Concile du Vatican au 11 octobre 1962. — (*L'Oss. Rom.*, 3 février 1962).

« Le 25 décembre de l'année dernière, 1961, en la fête de la Nativité de N.S. J.C., Nous avons décrété par la promulgation de la Constitution Apostolique « *Humanae Salutis* » que le II^e Concile Œcuménique du Vatican se tiendrait cette année. C'était rendre effective une décision longuement réfléchie et répondre à l'attente générale du monde catholique.

» Maintenant, après examen répété de la question, pour que puissent prendre les dispositions nécessaires ceux qui sont tenus par le droit à participer au Concile, Nous avons décidé de fixer le début de la célébration du II^e Concile Œcuménique au 11 octobre de cette année. Nous avons choisi ce jour surtout parce qu'il rappelle le très grand Concile d'Ephèse, qui tient dans les annales de l'Eglise catholique une place de première importance.

» A l'approche de si grandioses assises, Nous ne pouvons qu'inciter à nouveau tous Nos Fils à adresser à Dieu des prières toujours plus fréquentes pour le succès de cette entreprise. Nous portons au Concile tout Notre intérêt, en union avec Nos Vénérables Frères et chers Fils qui le préparent directement, en union aussi avec tout le clergé et le peuple chrétien, qui l'attendent de tout leur désir.

» Les meilleurs fruits que Nous souhaitons ardemment de cette célébration sont avant tout que l'Eglise, Epouse du Christ, raffermisse toujours plus la vigueur dont elle est divinement dotée et qu'elle la répande le plus largement possible dans les âmes.

» On peut aussi espérer que les peuples tournant leurs regards avec plus de confiance vers le Christ, « lumière pour éclairer les Nations » — ceux surtout qu'avec tant de douleur Nous voyons affligés par les souffrances, les discordes, les luttes désastreuses — pour que les peuples, donc, puissent un jour enfin goûter la vraie paix dans le respect religieux de leurs droits et de leurs devoirs réciproques.

» Ainsi donc, toutes choses bien pesées, de Notre propre mouvement et par Notre autorité apostolique Nous décidons et statuons que le II^e Concile Œcuménique du Vatican s'ouvrira le 11 octobre de cette année.

» Et tout ce qui est établi par cette Lettre, que Nous donnons de Notre propre mouvement, Nous ordonnons que ce soit ferme et valable, sans qu'aucune chose contraire ne puisse y être opposée.

» Donnée à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, le 2 février 1962, quatrième année de Notre Pontificat.

IOANNES PP. XXIII. »

C'est au cours de la cérémonie de réception des cierges qu'on lui offre le 2 février¹, que le Pape s'est arrêté un moment pour signer le Motu proprio qu'on vient de lire.

1. Le Pape cette année a destiné ces cierges aux villes où se sont tenus les

Dans l'allocution qu'il fit ensuite, il exprima sa vive douleur pour les troubles qui agitent divers pays et notamment l'Algérie.

Il s'est expliqué sur le choix de la date du 11 octobre pour l'ouverture du Concile : « C'est un rappel du Concile d'Ephèse et, pour préciser, du départ de l'église de Saint-Pierre-aux-Liens du prêtre Philippe — huius tituli presbyter — à destination d'Ephèse pour représenter le Pape Célestin » :

C'est à la lumière de l'encyclique *Lux Veritatis*, donnée par Pie XI le 25 décembre 1931 à l'occasion du XV^e centenaire du Concile d'Ephèse², qu'on pourra le mieux comprendre le sens donné par S.S. Jean XXIII au choix de cette date.

Pie XI s'est employé dans cette encyclique à montrer comment le Concile d'Ephèse a reconnu de diverses manières l'autorité suprême du Pontife romain Célestin, qui avait, l'année précédente, condamné Nestorius. S'il n'était pas en personne à Ephèse, il y était par ses légats. Un de ceux-ci, le prêtre Philippe, y énonça la doctrine du primat de Pierre en des termes repris par la Constitution « *Pastor aeternus* » du 1^{er} Concile du Vatican³.

L'encyclique *Lux Veritatis* adresse à plusieurs reprises un appel pressant aux chrétiens séparés du Saint-Siège. L'unité de personne dans le Christ, défendue contre Nestorius, a comme conséquence stricte la maternité divine de la Bienheureuse Vierge Marie. Nos frères séparés d'Orient vénèrent la Vierge comme nous. Durant tant de siècles, ils restèrent unis au Siège apostolique. A Ephèse, ils saluèrent le Pape Célestin comme « gardien de la foi ». Pie XI appelait de ses vœux le jour où ils reviendraient avec lui devant les mosaïques de la basilique Libérienne pour célébrer le triomphe de Marie au Concile d'Ephèse. Se trompe-t-on en pensant que les mêmes souhaits animaient S.S. Jean XXIII au moment où il décidait d'ouvrir le Concile en la fête de la Maternité divine de la S. Vierge?

E. B.

Exhortation apostolique du 6 janvier 1962 au clergé : la récitation de l'Office divin pour le succès du Concile. — (*L'Osservatore Romano* du 10 février 1962).

Le 23 janvier 1962, en clôturant la troisième session de la Commission centrale du Concile, le Souverain Pontife avait annoncé la publication prochaine d'un appel à la prière sacerdotale, sous la forme de l'Office divin.

L'exhortation apostolique *Sacrae laudis*¹ datée de la fête de l'Epiphanie, 6 janvier 1962, a été publiée par *L'Osservatore Romano* du 10 février. Du début à la fin, elle représente une communication très simple des sentiments du Souverain Pontife avec ceux qui partagent avec Lui dans l'Eglise le ministère de la prière officielle. Plus que tous autres, ils doivent demander à Dieu que le Concile produise des fruits qui répondent à l'attente universelle : que la foi catho-

vingt conciles œcuméniques précédents; à celles qui lui sont plus chères du fait de sa naissance (Bergame) ou des charges qu'il y a exercées (Sofia, Athènes, Istanboul, Paris, Venise); à Milan, à cause de sa dévotion à saint Charles Borromée; aux églises et aux chapelles auxquelles se rattachent de particuliers souvenirs de sa vie; aux diocèses dans le territoire desquels ont vécu les saints personnages béatifiés ou canonisés par lui.

2. *A.A.S.*, XXIII, 1931, p. 493-517. Cfr *N.R.Th.*, 1932, p. 164-167.

3. Denzinger, n. 112 et 1824.

1. Ces mots ne visent pas précisément l'Office divin, comme on pourrait être porté à le croire, mais d'une manière plus générale « le concert de sainte louange et d'action de grâces qui s'élève vers Dieu » à l'occasion du II^e Concile œcuménique du Vatican.

que soit de plus en plus affermie, que les lois de l'Eglise soient mieux adaptées aux nécessités de notre époque, que les fidèles, dans l'union des volontés et des forces, tendent à une vie plus sainte.

Premier appel aux séminaristes

Le Pape rappelle d'abord cette journée du 12 septembre 1960 — fête du S. Nom de Marie — qu'il a passée à la campagne, parmi les étudiants du Séminaire romain. Il invita instamment ses auditeurs, et à travers eux tous les séminaristes du monde, à une prière assidue pour le Concile. N'ont-ils pas à alimenter en eux le désir ardent du sacerdoce? N'auront-ils pas, dès le début de leur ministère, à travailler à l'application des décrets du Concile?

« O chère et éternelle jeunesse d'où sortiront, sous la conduite et la protection de la Vierge Marie, des troupes vaillantes, prêtes aux travaux apostoliques pour l'Eglise sainte ».

Noël et Epiphanie

La fête de Noël vient d'être une occasion pour les prêtres de contempler l'intimité entre le Verbe Incarné et saint Joseph. Une prière, qui est recommandée aux prêtres avant la messe, les invite à vivre dans la familiarité de celui « cui datum est Deum non solum videre et audire, sed portare, deosculari, vestire et custodire ».

Le 19 mars 1961, le Souverain Pontife a choisi saint Joseph comme patron du Concile², lui qui, à l'occasion du 1^{er} Concile du Vatican, avait été proclamé patron de l'Eglise Universelle, le 8 décembre 1870.

Voici que la fête de l'Epiphanie fait surgir devant nous le spectacle des hommages rendus à l'Enfant Dieu. Spontanément, elle nous fait réaliser le tribut d'adoration que tout le sacerdoce catholique, dans ses chefs et ses membres, rend au Seigneur Jésus toujours vivant en son Eglise.

Avant d'être une nouvelle Pentecôte, ne pourrait-on dire du Concile qu'il est une véritable et nouvelle Epiphanie?

Appel au clergé catholique

Les gestes d'adoration et d'offrande des Mages ont inspiré le Saint-Père dans l'appel qu'il adresse aujourd'hui « à tous ceux qui appartiennent à l'Ordre sacerdotal, quels que soient leurs pays, leurs rites, leurs langues. » A eux incombe de manière éminente la tâche d'une prière plus fervente pour le Concile. « Tous savent qu'après le sacrifice quotidien de la messe, qui l'emporte sur toutes les autres prières liturgiques, il ne peut rien y avoir de plus grand pour les prêtres que la *Divine louange* ou l'*Office divin*. Aussi jugeons-Nous opportun de recommander instamment à tous ceux qui sont tenus à la récitation des Heures de s'en acquitter avec l'intention de se préparer dignement au Concile. Qu'ils apportent la plus grande diligence dans l'exercice de cette prière de chaque jour... sacrifice de louange au nom de l'Eglise universelle ». C'est à tous les ministres de l'Eglise que l'appel s'adresse, depuis le jeune sous-diacre, qui commence à connaître les joies de l'Office, jusqu'au prêtre âgé, qui y trouve un avant-goût paisible du bonheur qui l'attend dans l'Eglise des Saints. « Tout prêtre en effet n'est pas seulement dispensateur des mystères de Dieu, comme à la sainte Messe (1 Co 4, 1) mais encore médiateur entre Dieu et les hommes. Comme le Christ et à son image, pris d'entre les hommes il est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu (He 5, 1; cfr 3, 6; 9, 15; 12, 24; 1 Tm 2, 5). »

L'Office divin, forme excellente de prière sacerdotale

L'invitation instante à cette forme de prière pour le Concile « Nous paraît bien de nature à rappeler admirablement aux hommes ces quatre notes dont le Christ Jésus a voulu que son Eglise fût ornée. Depuis vingt siècles, Elle a été et est toujours une, sainte, catholique et apostolique. Elle est toujours florissante de vie et désire ardemment que les richesses de sa sève soient communiquées aux communautés chrétiennes qui, au cours des siècles, se sont séparées d'elle et n'ont pas encore rétabli l'unité ancienne ».

« L'Office, prière des prêtres, malgré des variétés de rite, de langue, de diocèse, de famille religieuse, reste toujours un poème divin, d'une incomparable beauté. La famille humaine y rend à Dieu une digne louange, elle qui a été rachetée par le Christ Jésus, Verbe de Dieu le Père, incarné de la Vierge Marie par le Saint-Esprit, fait homme, crucifié et revenu vainqueur des enfers ». Ainsi le prêtre trouve dans la récitation de l'Office, avec une ferme espérance de la gloire future, la joie dans la vérité, une leçon quotidienne de vie sainte, la consolation et la force dans les difficultés.

Si l'on considère les diverses pièces qui composent l'Office, on comprend combien il est de nature à faire passer dans le cœur du prêtre le souffle même qui anime l'Eglise. Aux psaumes, leçons de sagesse, expression de joie ou de paix, viennent s'ajouter d'autres textes de l'Ancien Testament, des quatre Evangiles, des lettres de saint Paul — chargées elles aussi de précieux enseignements — enfin des autres écrits du Nouveau Testament. Faut-il s'étonner dès lors que le contenu même de l'Office fournisse de solides éléments doctrinaux, des règles opportunes en matière morale, comme en témoignent les travaux préparatoires du Concile. « Aussi nous pouvons à bon droit affirmer que nous sommes tous entrés dans un âge nouveau qui, tout en gardant intégralement le patrimoine du passé, annonce un admirable progrès spirituel ».

Récitation plus sainte de l'Office, en préparation au Concile

Pour inciter les prêtres à s'appliquer avec piété à la récitation de l'Office pour le succès du II^e Concile du Vatican, le Pape revient à l'exemple de foi et de respect donné par les Mages en l'adoration du Sauveur. Mais c'est plus encore du sens de leurs dons qu'il faut tirer une leçon : l'or, c'est la charité; l'encens, la prière; la myrrhe, la mortification. L'Office enflamme la charité par les vérités qu'il rappelle et commente; par sa régularité, il exprime l'assiduité de la prière sacerdotale, tandis que les travaux et les peines du prêtre sont une constante immolation. « Pour ces motifs, Nous avons une confiance absolue que dans le monde entier les prêtres de l'Eglise catholique répondant à Notre invitation, voudront travailler de la sorte au succès d'un Concile, si ardemment attendu par tant d'âmes.

» Pour encourager tous les prêtres du monde, où qu'ils soient sur terre ou sur mer, à rivaliser de ferveur dans cette œuvre de piété, qu'ils sachent que l'humble Pasteur du troupeau du Seigneur, de l'Eglise universelle, leur est chaque jour uni de cœur. En effet, de grand matin, dans la paix profonde des choses, le Pape, au nom de toute l'Eglise catholique, s'acquitte de cette grande prière pour le succès désiré du Concile; de là il se porte aux devoirs quotidiens de sa charge ».

L'exhortation apostolique évoque ensuite la scène de l'Apocalypse dans laquelle l'ange présente à Dieu les prières de tous les saints (Ap 8, 3-5; cfr 5, 8).

« C'est pourquoi très confiant dans la puissance surnaturelle des prières de l'Eglise et surtout de la Prière des Heures, Nous invitons tous ceux qui y sont appliqués par mandat officiel, à s'en acquitter pour l'heureux succès du Concile. Celui-ci se propose de rechercher quels doivent être les traits d'une jeunesse plus ardente de l'Eglise et par là de lui rendre la beauté de sa face ». Par le spectacle

même qu'elle donnera de sa vérité, de son unité, de sa charité, elle constituera pour tous les frères séparés une invitation suave à chercher et réaliser l'unité si ardemment demandée par le Christ Jésus à son Père (Enc. *Ad Petri Cathedram*, A.A.S., 1959, 511). »

En union avec le Pape

Au terme de son exhortation, le Souverain Pontife déclare que, de même qu'il s'est proposé de parler à ses fils comme s'ils lui étaient présents, ainsi il lui est très agréable de leur rester uni par les liens de la foi, de la piété, de la charité. Pour réaliser cette union avec eux dans la prière en ces mois d'ultime préparation et surtout au moment du Concile, il les invite à faire précéder la récitation de l'Office de la formule d'offrande que voici :

« Acceptum tibi sit, Domine Deus, sacrificium laudis, quod divinae maiestati tuae offero pro felici exitu Concilii Œcumenici Vaticani secundi, et praesta, ut quod simul cum Pontifice nostro Ioanne suppliciter a te petimus, per misericordiam tuam efficaciter consequamur. Amen. »

Sous la protection des anges gardiens

« A cette prière que Nous vous proposons, laissez-Nous ajouter une considération importante qu'il semble utile de soumettre à la méditation des prêtres. L'Eglise catholique tient pour une doctrine certaine — et elle est bien douce — que Dieu, Père de tous, confie à un ange particulier la protection de chacun des hommes qu'il s'est acquis à la Fontaine baptismale. Aussi demandons instamment, chacun à notre ange gardien, qu'il se tienne auprès de nous dans la récitation quotidienne de l'Office Divin, pour que cette récitation soit faite avec *dignité, attention et dévotion*, qu'ainsi elle devienne agréable à Dieu, féconde pour nous-mêmes et qu'elle soit pour les autres une occasion de bon exemple. »